



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°523) DE MISE A DISPOSITION, DE LA SALLE ROPARTZ, A L'ASSOCIATION ACCORD NACRE ET SOUFFLET **DÉCISION N° AU-18-283**
EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2018

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association « Accord, Nacre et Soufflet » représentée par M. Guy DOUARRE, en qualité de Président, et domiciliée au 41/43, rue Raymond du Temple – 94300 Vincennes, d'organiser des répétitions, dans la salle Ropartz, les mercredis du 19 septembre 2018 au 26 juin 2019 (hors vacances scolaires) de 20 h à 22 h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association Accord, Nacre et Soufflet » représentée par M. Guy DOUARRE, en qualité de Président, et domiciliée au 41/43, rue Raymond du Temple – 94300 Vincennes, une convention de location pour la salle Ropartz, afin d'organiser des répétitions, dans la salle Ropartz, les mercredis du 19 septembre 2018 au 26 juin 2019 (hors vacances scolaires) de 20 h à 22 h ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET